



N°DEC98-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DECISION DU PRESIDENT
POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION DU
CENTRE AQUATIQUE DU GRAND DAX
A TITRE GRATUIT**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2014 approuvant la réalisation d'un centre aquatique d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°DEL30-2020 en date du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président pour toute la durée de son mandat, la décision d'autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédent pas douze ans,

Vu la délibération n°DEL40-2023 en date du 29 mars 2023 approuvant les tarifs de mise à disposition du Centre aquatique Aquae, et prévoyant notamment pour les clubs de natation du Grand Dax la gratuité à hauteur d'une compétition du programme fédéral par saison sportive.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dax s'engage à mettre à la disposition de l'utilisateur du centre aquatique AQUAE.

DECIDE

Article 1 : de conclure et de signer la convention de mise à disposition du Centre Aquatique AQUAE à l'association **USD NATATION** sise à 3 Boulevard Lasasosa à DAX, à titre gratuit, pour l'organisation d'une compétition fédérale de natation le 25 juin 2023.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 31/05/2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS